



4

CARNETS
INTERNATIONAUX

Conclusions du Conseil relatives à l'architecture :
contribution de la culture
au développement durable

Council conclusions on architecture:
culture's contribution
to sustainable development

Préface/Preface Christine Albanel, Ministre de la culture et de la communication / Minister of culture and communication

Les Conclusions relatives à « l'architecture : contribution de la culture au développement durable » ont été adoptées par le Conseil des ministres en charge de la culture et de l'audiovisuel des 27 Etats-membres de l'Union européenne, le 20 novembre 2008.

Ce texte s'inscrit dans une démarche européenne en faveur d'une politique architecturale ambitieuse et de qualité, depuis l'adoption le 12 février 2001 de la « Résolution du Conseil sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural », la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable, de la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable élaborée par les ministres en charge du développement urbain des Etats-membres, et des conclusions du Conseil sur la contribution des secteurs culturel et créatif à la réalisation des objectifs de Lisbonne de 2007.

Ces documents soulignent que les activités culturelles et les industries de la création, dont l'architecture, jouent un rôle primordial pour stimuler l'innovation et la technologie et sont les vecteurs essentiels d'une croissance durable dans le futur.

A l'heure où le développement durable est plus qu'une préoccupation, une urgence, l'Union européenne doit placer l'architecture et les architectes au cœur du débat, avec notamment, les objectifs suivants :

- l'architecture et ses spécificités doivent être mieux prises en compte dans l'ensemble des politiques publiques concernées (cohésion sociale, développement durable, recherche) ;
- l'architecture doit jouer un rôle de synthèse et d'innovation en intégrant les aspects complexes et divers d'un développement urbain durable ;
- il convient de développer, s'agissant de l'architecture, au-delà des normes techniques, une approche en termes d'objectifs globaux, économiques, sociaux, culturels et environnementaux ;
- un soutien doit être apporté au réseau européen des écoles d'architecture (échange de bonnes pratiques, formation au développement durable, etc.).

Ces travaux de réflexion et de réglementation ont été menés grâce à des réseaux d'experts, tels que le Forum européen des politiques architecturales, qui réunit depuis 2000 les professionnels et les institutions en charge de l'architecture de tous les pays de l'Union européenne.

Il m'a semblé important d'assurer une large diffusion de ce texte, afin d'en faire connaître les enjeux et objectifs et favoriser ainsi une plus grande prise de conscience et une participation des citoyens européens à ces questions, grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes.

Le ministère français de la culture et de la communication souhaite ainsi participer activement à la construction de l'Europe de l'architecture.

The Conclusions of "Architecture: the contribution of culture to sustainable development" were adopted on November 20, 2008 by the Council of Ministers of culture and audiovisual affairs of the 27 Member States of the European Union.

This text is an integral part of a European endeavor in favour of a high quality and far-reaching architectural policy which began with the adoption on February 12, 2001 of the "Council Resolution on architectural quality in the urban and rural environments", and continued with the enactment of the European Union's new strategy for sustainable development, the Leipzig Charter on the sustainable European city framed by the Ministers of the European Union responsible for urban development and the Conclusions of the Council on the contribution of creative and cultural sectors to the achievement of the Lisbon objectives of 2007.

These documents highlight the fact that cultural activities and the creative industries, including architecture, play a fundamental role in stimulating innovation and technology and are the indispensable vectors of sustainable growth in the future.

Sustainable development has been promoted from the status of a concern to that of a matter of urgency. Accordingly, the European Union must place the debate on architecture and architects center stage. This means pursuing the following objectives:

- architecture and its specific characteristics must be more directly borne in mind in all aspects of public policy-making (social cohesion, sustainable development, research);
- architecture must both federate and drive innovation by embracing the complex and multifarious aspects of sustainable urban development;
- in the field of architecture it will be of the essence to reach beyond technical standards and develop an approach based on broad economic, social, cultural and environmental objectives;
- support must be provided to the European network of schools of architecture (exchange of best practices; training in the area of sustainable development, etc.).

It has been thanks to a number of networks of experts that this ground-breaking and regulatory work has been made possible. One such network is the European Forum of Architectural Policy which, since 2000, has been a focal point for professionals and institutions responsible for architecture in all European Union countries. I believe it is vital that this text be broadly disseminated to make the challenges and objectives contained therein known far and wide so as to stimulate a deepened awareness and active participation of European citizens in these matters through the implementation of concrete actions.

It is in this way that the French Ministry of culture and communication intends to take active part in the construction of a "Europe of architecture".

Conclusions du Conseil relatives à
l'architecture : contribution de la culture
au développement durable
2008/C 319/05

Council conclusions on architecture:
culture's contribution to sustainable
development
2008/C 319/05

Le Conseil de l'Union européenne,

1 - se référant :

- au traité instituant la Communauté européenne,
- à la résolution du Conseil sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural du 12 février 2001 (1), qui affirme que l'architecture est un élément fondamental de la culture et du cadre de vie de chacun de nos pays,
- aux conclusions du Conseil du 24 mai 2007 sur la contribution des secteurs culturel et créatif à la réalisation des objectifs de Lisbonne (2), qui soulignent que les activités culturelles et les industries de la création, dont l'architecture, jouent un rôle pri-mordial pour stimuler l'innovation et la technologie et sont les vecteurs essentiels d'une croissance durable dans le futur,
- ainsi qu'à la résolution du Conseil du 16 novembre 2007 relative à un agenda européen de la culture (3) qui, dans le prolon-gement de la communication de la Commission du 10 mai 2007 (4), relève le rôle transversal de la culture ;

2 - prenant note :

- de la nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable (5), adoptée par le Conseil européen des 15 et 16 juin 2006, dont l'objectif général est de recenser et de renforcer des actions permettant à l'UE d'améliorer de manière continue la qualité de la vie des générations présentes et futures, en créant des communautés durables, capables de gérer et d'utili-sier les ressources de manière efficace et d'exploiter le potentiel d'innovation écologique et social de l'économie, en garantissant la prospérité, la protection environnementale et la cohésion sociale,

The Council of the European Union,

1 - having regard to:

- the Treaty establishing the European Community,
- the Council Resolution of 12 February 2001 on architectural quality in urban and rural environments (1), which affirms that architecture is a fundamental feature of the culture and the fabric of life of each of our countries,
- the Council conclusions of 24 May 2007 on the contribution of the cultural and creative sectors to the achievement of the Lisbon objectives (2), which point out that cultural activities and creative industries, including architecture, play a critical role in boosting innovation and technology and are key engines of sus-tainable growth in the future,
- and the Council Resolution of 16 November 2007 on a Euro-pean agenda for culture (3) which, further to the Commission communication of 10 May 2007 (4), brings out the cross-cutting role of culture.

2 - taking note of:

- the renewed European Union Sustainable Development Stra-tegy (5), adopted by the European Council of 15 and 16 June 2006, the overall aim of which is to identify and develop actions to enable the EU to achieve continuous improvement of quality of life both for current and for future generations, through the creation of sustainable communities able to manage and use resources efficiently and to tap the ecological and social innovation poten-tial of the economy, ensuring prosperity, environmental protec-tion and social cohesion,

(1) OJ C 73 du 6.3.2001, p. 6.

(2) OJ C 311 du 21.12.2007, p. 7.

(3) OJ C 143 du 10.6.2008, p. 9.

(4) 9496/07 et ADD 1.

(5) 10117/06.

(1) OJ C 73 du 6.3.2001, p. 6.

(2) OJ C 311 du 21.12.2007, p. 7.

(3) OJ C 143 du 10.6.2008, p. 9.

(4) 9496/07 et ADD 1.

(5) 10117/06.

- de la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable des ministres en charge du développement urbain en date du 24 mai 2007 (6), qui souligne l'importance de la culture architecturale et appelle à l'adoption d'une approche intégrée dans le processus de développement urbain, comprenant les dimensions économique, sociale, écologique et culturelle des villes, s'appuyant sur la coopération entre les différents niveaux de responsabilité administrative et politique ainsi qu'entre les acteurs publics et privés ;

3 - se félicitant :

- des travaux du « Forum Européen des Politiques Architecturales » sur les enjeux de la qualité architecturale et du développement durable ;

4 - soulignant que :

- l'architecture, discipline de création culturelle et d'innovation, y compris technologique, constitue une illustration remarquable de ce que la culture peut apporter au développement durable, compte tenu de son impact sur la dimension culturelle des villes, mais également sur l'économie, la cohésion sociale et l'environnement,
- l'architecture est en outre un exemple du caractère transversal de la culture, en ceci qu'elle est concernée par plusieurs politiques publiques, et pas seulement les politiques culturelles ;

5 - considérant que :

- les villes européennes sont aujourd'hui confrontées à des défis majeurs : les évolutions démographiques et leurs conséquences en terme d'étalement urbain, les enjeux environnementaux et la lutte contre le changement climatique, la préservation de la cohésion sociale, notamment dans un contexte de mutations économiques et culturelles, la protection et la valorisation du patrimoine architectural et culturel,
- la réponse à apporter à ces défis passe par le développement urbain durable, approche intégrée et créative au terme de laquelle la culture, l'économie, le social et l'environnement tiennent un rôle d'égale importance,

- the Leipzig Charter on sustainable European cities, adopted on 24 May 2007 by the Ministers with responsibility for urban development (6), which underlines the importance of building culture and calls for the adoption of an integrated urban development approach covering the economic, social, ecological and cultural aspects of towns and cities, on the basis of cooperation between the different tiers of administrative and political responsibility and between public and private sector actors.

3 - welcoming:

- the work of the European Architectural Policy Forum on issues of architectural quality and sustainable development.

4 - pointing out that:

- architecture, as a discipline involving cultural creation and innovation, including a technological component, provides a remarkable illustration of what culture can contribute to sustainable development, in view of its impact on the cultural dimension of towns and cities, as well as on the economy, social cohesion and the environment,
- architecture is also an example of the cross-cutting nature of culture, being affected by a number of public policies and not just cultural policies.

5 - considering that:

- Europe's towns and cities today face major challenges: demographic change and its implications for urban sprawl, environmental issues and climate change mitigation, maintaining social cohesion, particularly against a background of economic and cultural change, and the protection and development of architectural and cultural heritage,
- the way to respond to those challenges is by means of sustainable urban development, a creative, integrated approach under which culture, economics, social affairs and the environment each play an equally important part,

(6) http://www.eu2007.de/en/News/download_docs/Mai/0524-AN/075DokumentLeipzigCharta.pdf

(6) http://www.eu2007.de/en/News/download_docs/Mai/0524-AN/075DokumentLeipzigCharta.pdf

- le développement urbain durable implique :
 - de porter une attention particulière à la qualité et à la diversité architecturales, composantes de la diversité culturelle, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine, et à l'identité singulière des paysages naturels ou urbains,
 - de contribuer à une gestion des projets favorisant l'utilisation et la reconversion des terrains et du bâti, notamment des friches industrielles, la maîtrise des ressources énergétiques dans le contexte de la lutte contre le changement climatique et la réduction de la pollution,
 - de prendre en compte, à travers des approches architecturales et urbanistiques novatrices, l'évolution des modes de vie des habitants, notamment les enjeux de mobilité et de mutations démographiques, et les objectifs de cohésion et de mixité sociales, de dialogue interculturel et de participation citoyenne,
 - de favoriser une création architecturale de qualité, facteur de dynamisme économique et d'attractivité touristique des villes,
 - l'architecture joue un rôle de synthèse et d'innovation dans la mise en oeuvre d'un développement urbain durable, en permettant notamment,
 - de concilier les exigences parfois divergentes que sont la conservation des bâtiments et des paysages et la création contemporaine ou encore les aspirations légitimes des habitants et la maîtrise de l'étalement urbain,
 - et de contribuer, par sa diversité, sa qualité et sa créativité, à l'enrichissement culturel et à la qualité de vie des citadins, ainsi qu'au dynamisme économique, commercial et touristique des villes, notamment à travers son vivier de petites et moyennes entreprises,
 - le développement urbain durable représente enfin une opportunité de création, d'innovation, de renouvellement des écritures architecturales et de ré-appropriation et de réinterprétation des pratiques traditionnelles ;
-
- sustainable urban development means:
 - paying particular attention to architectural quality and diversity as aspects of cultural diversity, to heritage conservation and enhancement and to the individual identity of natural or urban landscapes,
 - contributing to the management of projects to use and convert land and buildings, in particular industrial wasteland, control energy resources in the context of climate change and reduce pollution,
 - reflecting, through innovative approaches to architecture and urban planning, developments in population lifestyles, particularly issues of mobility and demographic change, as well as objectives of social cohesion, social mix, intercultural dialogue and civic involvement,
 - encouraging high-quality architectural creation as an economic stimulus and tourist attraction for towns and cities,
 - architecture can play an integrating and innovative role in implementing sustainable urban development, in particular by:
 - reconciling the sometimes differing requirements of building and landscape conservation and contemporary creation or of inhabitants' legitimate aspirations and controlling urban sprawl,
 - contributing, by its diversity, quality and creativity, to the urban population's cultural enrichment and quality of life and to the economic, commercial and tourism-related vibrancy of towns and cities, in particular by serving as a breeding ground for small and medium-sized businesses,
 - sustainable urban development, lastly, provides an opportunity for creation, innovation, renewal architectural styles and the reappropriation and reinterpretation of traditional practice.

6 - relevant avec intérêt :

- les initiatives de nombreuses villes européennes, notamment dans le cadre des «capitales européennes de la culture», visant à faire de la culture, et tout particulièrement de l'architecture, un instrument majeur de leur régénération,
- l'émergence de «villes créatives», dont le développement urbain durable est fondé sur de nouveaux facteurs de compétitivité, dont la qualité de l'infrastructure urbaine et les interactions entre culture et industrie ;

6 - noting with interest:

- initiatives by many European towns and cities, in particular as European cultural capitals, to use culture and especially architecture as a major means of regeneration,
- the emergence of creative towns and cities, whose sustainable urban development is based on new competitive factors, including urban infrastructure quality and interaction between culture and industry.

7 - invite les États membres et la Commission dans le cadre de leurs compétences respectives et dans le respect du principe de subsidiarité, à :

- prendre en compte l'architecture et ses spécificités, notamment sa dimension culturelle, dans l'ensemble des politiques pertinentes, tout particulièrement les politiques de recherche, de cohésion économique et sociale, de développement durable et d'éducation,
- développer, s'agissant de l'architecture, au-delà des normes techniques, une approche en termes d'objectifs globaux, économiques, sociaux, culturels et environnementaux,
- favoriser l'innovation et l'expérimentation relatives au développement durable dans le champ de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, notamment dans le cadre des politiques et programmes européens ou à l'occasion des commandes publiques,
- améliorer la connaissance, notamment statistique, du secteur de l'architecture et de sa contribution au développement durable,
- sensibiliser le public au rôle de l'architecture et de l'urbanisme dans la création d'un cadre de vie de qualité et promouvoir son implication dans le développement urbain durable,
- examiner la faisabilité, en coopération avec les professionnels et au regard de l'expérience d'un certain nombre d'États membres, d'un «temps fort» annuel européen consacré à l'architecture,
- assurer ensemble le suivi des présentes conclusions et à faire le bilan de leur mise en oeuvre d'ici 2012.

8 - invite les États membres à :

- s'attacher à ce que l'architecture joue un rôle de synthèse et d'innovation dans le processus de développement durable et, dès la phase de conception d'un projet architectural, urbain ou paysager ou de réhabilitation d'un site,
- contribuer au développement du potentiel de croissance économique et d'emploi de l'architecture, industrie culturelle et créative,
- promouvoir l'éducation à l'architecture, y compris au patrimoine, et au cadre de vie, notamment par l'éducation artistique et culturelle,
- promouvoir la formation initiale et continue des architectes, des urbanistes et des paysagistes en matière de développement durable,
- porter attention à l'architecture dans le cadre de la mise en œuvre de « l'année européenne de la créativité et de l'innovation (2009) »,

7 - calls on Member States and the Commission, within their respective spheres of competence and with due regard for the principle of subsidiarity, to:

- make allowance for architecture and its specific features, in particular its cultural aspects, in all relevant policies, especially in research, economic and social cohesion, sustainable development and education policies,
- devise for architecture, apart from technical standards, an approach involving overall economic, social, cultural and environmental objectives,
- encourage innovation and experimentation in sustainable development in architecture, urban planning and landscaping, particularly within the framework of European policies or programmes and when commissioning public works,
- improve knowledge of the architectural sector and its contribution to sustainable development, particularly in terms of statistics,
- raise public awareness of the role of architecture and urban planning in the creation of a high-quality living environment and encourage public involvement in sustainable urban development,
- consider the feasibility, in cooperation with professionals and in the light of experience in a number of Member States, of an annual European architecture 'event',
- work together to ensure that these conclusions are acted upon and take stock of their implementation in 2012.

8 - calls on Members States to:

- endeavour to have architecture play an integrating and innovative role in the sustainable development process, beginning with the design stage of architectural, urban planning, landscaping and rehabilitation projects,
- help develop the economic growth and employment potential of architecture, as a creative, cultural industry,
- promote education in architecture and heritage, and in the living environment, in particular through artistic and cultural education,
- promote the initial and further training of architects, urban planners and landscapers as regards sustainable development,
- highlight architecture in implementing the European Year of Creativity and Innovation (2009),

- recourir, le cas échéant, à la méthode ouverte de coordination « culture » ;

9 - invite la Commission à :

- prendre en compte l'architecture dans la préparation de son Livre vert sur les industries culturelles et créatives,
- associer les réseaux d'experts et professionnels des secteurs publics et privés de l'architecture, comme par exemple le «Forum Européen des Politiques Architecturales», aux travaux et consultations sur les enjeux et/ou les questions ayant trait à l'architecture,
- encourager, en coopération avec ces réseaux et le réseau européen des écoles d'architecture :
 - l'information et l'échange de bonnes pratiques et les travaux de recherche entre architectes, maîtres d'ouvrage et usagers,
 - la formation des jeunes professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage dans le domaine du développement durable, la valorisation de leurs travaux, ainsi que leur accès à la commande publique ou privée.

- where appropriate, apply the open method of coordination for culture.

9 - calls on the Commission to:

- take architecture into account in preparing its Green Paper on cultural and creative industries,
- involve networks of public and private-sector architectural experts and practitioners, such as the European Architectural Policy Forum, in work and consultations on issues and/or matters relating to architecture,
- in cooperation with those networks and the European network of schools of architecture, encourage:
 - the provision of information and sharing of good practice and research among architects, developers and users,
 - the training of young architects, urban planners and landscapers in sustainable development, promotion of their work and access for them to public or private Commissions.

Publication réalisée par la
Direction de l'architecture et du patrimoine
Mission des affaires européennes et internationales
Bruno Favel, Orane Prousy,
33 (0)1 40 15 32 86.
182, rue Saint-Honoré - 75001 Paris

*Traduction : Robert Turner
Conception graphique : Studio Yfic PARIS
Impression : EXPRESSIONS II PARIS
dépot légal : 2^e trimestre 2009*



4 CARNETS INTERNATIONAUX

Cette publication est la quatrième d'une collection bilingue intitulée « Carnets internationaux » lancée par la direction de l'Architecture et du Patrimoine. Elle est destinée à témoigner des actions de coopération européenne et internationale en matière d'architecture et de patrimoine et à faire connaître les échanges d'idées et de pratiques innovantes, les expériences concrètes de travail en commun entre acteurs de différents pays.

This publication is the fourth in a two-language series entitled "International Reports" made available by the Department of Architecture and Heritage of the French Culture Ministry. It is an inventory of European and international acts of cooperation in the field of architecture and heritage and is a record of exchanges of ideas and innovative practices and real examples of cooperation involving specialists from different countries.

Ce numéro permet la publication des Conclusions relatives à «l'architecture : contribution de la culture au développement durable», adoptées par le Conseil des ministres en charge de la culture et de l'audiovisuel des 27 Etats-membres de l'Union européenne, le 20 novembre 2008, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne. Ce texte s'inscrit dans une démarche européenne en faveur d'une politique architecturale ambitieuse et de qualité, pour la construction de l'Europe de l'architecture.

This issue features the publication of the Council conclusions on architecture: culture's contribution to sustainable development, adopted by the twenty-seven Member States on the occasion of the Council of Ministers of culture and audiovisual affairs held on November 20, 2008 under the auspices of the French Presidency of the European Union. This text is an integral part of a European endeavor in favour of a high quality and far-reaching architectural policy in the construction of a "Europe of architecture".



Ministère de la culture et de la communication
Direction de l'architecture et du patrimoine